



Assemblée générale

Distr. générale
20 avril 2006
Français
Original : anglais

Soixantième session

Point 149 a) de l'ordre du jour

Financement des forces des Nations Unies

chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U</i>
Crédit ouvert pour 2004/05	40 902 100
Dépenses de 2004/05	40 819 900
Crédit ouvert pour 2005/06	41 521 400
Projet de budget du Secrétaire général pour 2006/07	39 975 900
Recommandation du Comité consultatif pour 2006/07	39 975 900

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage (FNUOD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007. Dans le présent rapport, le Comité formule également des observations et des recommandations concernant l'administration et la gestion de la Force et les économies supplémentaires qui pourraient être réalisées.

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Comité consultatif présentera ses vues et formulera des recommandations sur plusieurs



questions qui intéressent toutes ces opérations. Dans les paragraphes ci-après, le Comité ne traite que des ressources et des autres questions qui concernent directement la FNUOD.

3. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la FNUOD figure à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

4. Sur la recommandation du Comité consultatif, l'Assemblée générale, dans sa résolution 58/306, a décidé d'ouvrir pour inscription au Compte spécial de la FNUOD un crédit d'un montant brut de 40 902 100 dollars (montant net : 39 726 700 dollars) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005. Le montant total du crédit ouvert a été mis en recouvrement auprès des États Membres. Le total des dépenses pour l'exercice a atteint un montant brut de 40 819 900 dollars (montant net : 39 746 000 dollars), ce qui représente une diminution de 82 200 dollars, soit 0,2 %, par rapport au montant alloué de 40 902 100 dollars (voir A/60/628, résumé).

5. Le solde inutilisé, soit 82 200 dollars, résulte des économies réalisées et des dépenses supplémentaires au titre de différentes rubriques du budget. Les économies s'expliquent principalement par la diminution des dépenses relatives aux contrats concernant les rations à l'issue du processus d'appel d'offres, par le fait que le taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international et sur le plan national a été plus élevé que prévu, par le fait que les voyages devant être effectués par certains membres du personnel du Siège ont été différés, ainsi que par l'acquisition à titre gracieux de 35 véhicules légers auprès de l'Opération des Nations Unies au Burundi. Les dépassements budgétaires sont essentiellement imputables aux dépenses supplémentaires qui ont dû être effectuées au titre du personnel temporaire dans le cadre du programme de modernisation, à l'achat de matériel de sécurité et de sûreté, ainsi que de matériel de lutte contre les incendies, à la consommation accrue d'électricité et d'eau durant l'exécution du programme de modernisation, à divers projets non prévus concernant les services de construction, et aux pièces de rechange qu'il a fallu se procurer pour les véhicules blindés de transport de troupes.

6. On trouvera dans les paragraphes ci-après relatifs au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 les observations du Comité consultatif au sujet des renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre des divers objets de dépense.

7. Dans son rapport sur les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et le financement proposé (A/60/450), le Secrétaire général a proposé quelques-unes des mesures à prendre pour financer la valeur des prestations accumulées au titre de l'assurance maladie après la cessation de service; il s'agissait notamment du transfert de 250 millions de dollars prélevés sur les soldes inutilisés et sur les économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs ou du fait de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs, arrêtés à la fin de l'année budgétaire 2005 et afférents aux budgets des opérations de maintien de la paix en cours. **Selon ce que l'Assemblée générale pourra décider, il se pourrait que les**

mesures envisagées aient des incidences sur le financement de la FNUOD et d'autres opérations de maintien de la paix.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2006, les sommes mises en recouvrement auprès des États Membres depuis la création de la FNUOD s'élevaient à 1 452 011 900 dollars. Le montant des quotes-parts versées s'élevant à 1 436 355 500 dollars, il restait à cette date un solde de 16 046 400 dollars à percevoir. Au 16 mars 2006, la Force disposait de 23,1 millions de dollars de liquidités et ses engagements non réglés pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 se chiffraient à 2 882 000 dollars.

9. Le Comité consultatif a été informé que les montants remboursés au titre des contingents au 31 octobre 2005 s'élevaient au total à 210 767 574 dollars, tandis que le montant dû pour la période allant du 1^{er} novembre 2005 au 28 février 2006 se chiffrait à 4 782 358 dollars. S'agissant du matériel appartenant aux contingents, le Comité a été informé qu'au 28 février 2006, un montant de 1 027 132 dollars avait été remboursé et que le montant dû était estimé à 2 526 000 dollars, les engagements non réglés pour la période allant jusqu'au 30 juin 2006 se montant à 4 043 300 dollars. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, toujours au 28 février 2006, 149 demandes avaient donné lieu au versement d'un montant total de 5 246 000 dollars, 2 demandes étaient en instance et les engagements non réglés s'élevaient à 1 598 000 dollars.

10. Au 28 février 2006, le tableau d'effectifs de la Force se présente comme suit :

	<i>Nombre de postes autorisés</i>	<i>Nombre de postes pourvus</i>	<i>Pourcentage de postes vacants</i>
Membres des contingents	1 047	1 079	+ 3,0
Personnel recruté sur le plan international	42	37	12,0
Personnel recruté sur le plan national	107	103	3,8

11. Le Comité consultatif a eu communication de données arrêtées au 28 février 2006 sur les dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 (voir annexe). Ces dépenses s'élevaient à un montant brut de 31 311 700 dollars (montant net : 30 710 800 dollars), contre un crédit ouvert d'un montant brut de 41 521 400 dollars (montant net : 40 379 000 dollars).

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

A. Mandats et résultats prévus

12. Dans son précédent rapport, le Comité consultatif a fait des observations sur le vaste programme triennal de modernisation de la FNUOD et a relevé que des économies résultant de gains d'efficacité n'avaient pas encore été identifiées

(A/59/736/Add.4, par. 10 et 11). Le Secrétariat a fait savoir au Comité que, par suite de la réduction du nombre de positions militaires stationnaires et dans le cadre du nouveau concept d'opérations de la mission, les activités des patrouilles mobiles avaient été élargies tandis que le nombre des patrouilles d'interposition avait diminué. Dans son dernier rapport sur la FNUOD, le Secrétaire général a relevé que les principales composantes du programme de modernisation étaient toutes en voie d'achèvement (S/2005/767, par. 7). **La mission a donné des indications détaillées concernant l'état d'avancement du programme de modernisation; le Comité consultatif note avec satisfaction les progrès accomplis à ce jour et compte que les gains d'efficience que permettra de réaliser le programme de modernisation seront chiffrés globalement dans le projet de budget pour 2007/08.**

B. Ressources nécessaires

1. Personnel militaire et police civile

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2005/06</i>	<i>Effectif proposé pour 2006/07</i>
Contingents	1 047	1 047

13. Le Comité consultatif relève que l'effectif des contingents de la FNUOD demeure de 1 047 personnes, cet effectif ayant été porté de 1 037 personnes à 1 047 personnes (soit une augmentation de 10 personnes) durant l'exercice 2005/06.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2005/06</i>	<i>Effectif proposé pour 2006/07</i>
Personnel recruté sur le plan international	42	43
Personnel recruté sur le plan national	107	107

Recommandation concernant les postes

14. *Création d'un poste de juriste de la classe P-4 pour le Bureau du commandant de la Force (A/60/641/Corr.2, par. 8).* Le Secrétariat a informé le Comité, sur sa demande d'éclaircissements, que les fonctions du juriste porteraient notamment sur les questions juridiques intéressant les deux gouvernements hôtes, ce qui revêt une importance cruciale eu égard à l'absence d'un accord sur le statut des forces avec l'un et l'autre gouvernements. Comme il est indiqué dans le document budgétaire (A/60/641/Corr.2, par. 8), ce juriste apportera à la mission un appui sur le plan juridique pour la rédaction des projets et des textes définitifs des accords sur le statut des forces, la restitution de terrains au gouvernement du pays hôte, la gestion des privilèges et immunités dans le pays hôte et le règlement de questions telles que la traversée des lignes de cessez-le-feu. Il jouera également un rôle de premier plan au sein du Comité des marchés local et du Comité de contrôle du matériel. Ses fonctions l'amèneront souvent à traiter avec le Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix pour des questions politiques, avec le Bureau de l'appui aux missions pour des questions administratives et avec le Bureau des

affaires juridiques pour les aspects institutionnels des accords sur le statut des forces. À l'heure actuelle, la mission ne dispose pas de moyens permanents répondant à ses besoins en compétences juridiques. Le juriste donnera donc au commandant de la Force des avis d'expert sur les questions juridiques.

15. Le Secrétariat a expliqué que certaines questions juridiques étaient actuellement traitées par le commandant de la Force et par le chef de l'administration, avec le concours du conseiller juridique de l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve. Par ailleurs, les conseillers juridiques de certains bataillons militaires ont parfois fourni des services juridiques dans le passé, mais ils n'avaient pas la connaissance et l'expérience voulues des questions juridiques concernant les Nations Unies; à l'heure actuelle, les bataillons ne comptaient pas un seul conseiller juridique. S'agissant des questions d'importance majeure, on a pu s'assurer le concours du Bureau des affaires juridiques du Siège, mais pas toujours dans les délais immédiats voulus, ce qui ne permettait pas d'obtenir à brève échéance des avis sur toutes les options possibles qui pourraient se dégager d'un processus de négociation.

16. Compte tenu des informations supplémentaires qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif recommande que la création de ce poste soit approuvée, étant entendu que la question devra être réexaminée sur la base des progrès réalisés dans la solution des questions juridiques en instance.

Autres observations et recommandations

17. Le Comité consultatif a noté dans son précédent rapport que la FNUOD comptait 27 postes d'agent du Service mobile et 6 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan international. Ce nombre demeure inchangé par rapport au budget de l'exercice 2006/07. Le Comité ayant demandé des éclaircissements, le Secrétariat l'a informé que, dans le cadre de l'élaboration du projet de budget pour 2006/07, la FNUOD avait procédé à un examen de ses effectifs conformément à la recommandation formulée par le Comité (A/59/736/Add.4, par. 23). À l'issue de cet examen, la mission avait conclu qu'il n'était pas possible de convertir des postes internationaux en postes d'agent recruté sur le plan national pour les raisons ci-après : a) le personnel était employé à pleine capacité et des gains d'efficience avaient été réalisés par la pluralité des tâches et/ou par l'exécution par une seule personne de plusieurs des attributions s'attachant à un poste; et b) en raison des restrictions de voyage, il était difficile de réduire le nombre de postes du fait que dans la plupart des cas, les activités correspondantes devaient être exercées des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu. **Nonobstant ces conclusions, le Comité consultatif recommande que la FNUOD continue de garder à l'examen la possibilité de convertir des postes internationaux en postes d'agent recruté sur le plan national.**

3. Dépenses opérationnelles

<i>Montant alloué (2005/06)</i>	<i>Montant proposé (2006/07)</i>
13 006 700 dollars	11 426 900 dollars

18. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 a été calculé sur la base des augmentations et des diminutions enregistrées à diverses rubriques budgétaires et fait apparaître une diminution globale de 1 579 800 dollars, soit 12,1 %, par rapport à l'exercice antérieur. On prévoyait une diminution notable des dépenses aux rubriques ci-après : a) matériel appartenant aux contingents au titre de l'achat de véhicules blindés de transport de troupes SISU dans le cadre non plus d'un contrat avec prestation de services, mais d'un contrat sans prestation de services; b) installations et infrastructures, y compris les travaux d'aménagement et de rénovation et les services de construction, du fait de l'achèvement du programme de modernisation; et d) cartes opérationnelles du fait de l'achèvement du projet de cartographie en 2005/06. Une augmentation des dépenses était escomptée aux rubriques ci-après : a) frais de voyage au titre des contingents en raison de la hausse des prix du combustible pour les transports aériens; b) traitements du personnel recruté sur le plan international du fait de la création proposée d'un poste de juriste de la classe P-4; c) dépenses communes de personnel du fait de l'inclusion d'une provision de 4 % pour financer l'assurance maladie après la cessation de service; g) transports terrestres pour l'achat prévu de 51 véhicules; et e) pièces de rechange pour les six véhicules blindés de transport de troupes SISU au titre d'un contrat sans prestation de services.

Contingents

Matériel appartenant aux contingents

19. Au 28 février 2006, les dépenses relatives aux contingents s'élevaient à 18 912 200 dollars, sur le montant total alloué de 20 137 700 dollars pour l'exercice 2005/06. Le Comité a été informé par le Secrétariat que le retrait d'un contingent, qui avait fourni un soutien logistique à la FNUOD au cours des 31 années écoulées, avait débuté en février 2006 et avait été achevé à la fin de mars 2006. Ce contingent a été remplacé par un nouveau contingent. Le Comité note que, par suite de ce remplacement et d'une brève période de chevauchement, on avait prévu que les dépenses relatives à cette rubrique durant l'exercice 2005/06 seraient plus élevées.

20. On prévoit un montant estimatif de 503 200 dollars en ce qui concerne le matériel majeur au titre du matériel appartenant aux contingents, ce qui représente une diminution de 690 800 dollars (57,9 %) par rapport à 2005/06. Cette diminution est imputable au fait que l'achat des véhicules blindés de transport de troupes SISU fait maintenant l'objet d'un contrat de location sans prestation de services, et non plus d'un contrat avec prestation de services. Par ailleurs, l'important réaménagement de quatre véhicules blindés de transport de troupes M-113 appartenant à l'ONU a rendu inutile l'acquisition de véhicules supplémentaires de ce type au titre du matériel appartenant aux contingents. En outre, un montant de 597 400 dollars est prévu pour les travaux de réparation et d'entretien des moyens de transport terrestres durant l'exercice 2006/07, ce qui représente une diminution de 88 200 dollars, soit 12,9 %, imputable essentiellement au réaménagement des modalités d'acquisition des véhicules blindés de transport de troupes SISU et M-113. On prévoit un montant de 820 500 dollars pour les pièces de rechange, ce qui représente une augmentation de 438 700 dollars, soit 114,9 %, par rapport au budget de l'exercice 2005/06. D'après les informations supplémentaires qui lui ont été communiquées, le Comité note que le montant estimatif des dépenses supplémentaires relatives à l'acquisition de pièces de rechange destinées à huit

véhicules blindés de transport de troupes SISU avait été inscrit au budget de l'exercice 2005/06 comme faisant l'objet d'un contrat de location avec prestation de services au titre du matériel appartenant aux contingents. Comme on prévoit à présent de se procurer ces véhicules blindés au titre d'un contrat sans prestation de services durant l'exercice 2006/07, l'entretien de ces véhicules incombera à la mission.

21. À la demande du Comité consultatif, le Secrétariat lui a communiqué des informations générales supplémentaires au sujet du parc de véhicules blindés de transport de troupes.

	<i>Informations communiquées pour 2005/06^a</i>		<i>Informations reçues pour l'exercice 2006/07^b</i>		
	<i>Véhicules de type SISU</i>	<i>Véhicules de type Nyala</i>	<i>Véhicules de type SISU</i>	<i>Véhicules de type Nyala</i>	<i>Véhicules de type M-113</i>
Stock de véhicules blindés de transport de troupes appartenant à l'ONU	14	28	14	28	4
	(y compris 6 véhicules fournis par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban)				
Véhicules devant être obtenus au titre du matériel appartenant aux contingents	6 (contrat avec prestation de services)		6 (contrat sans prestation de services)		
À retirer progressivement du stock	–	(28)		(28)	
Nombre total de véhicules prévu	20		20		4
Nombre effectif		42		46	

^a A/59/736/Add.4, par. 28.

^b Il s'agit d'informations supplémentaires communiquées par la FNUOD.

22. Sur sa demande d'éclaircissements, le Comité a été informé par le Secrétariat que la mission avait l'intention de retirer progressivement de son stock tous les véhicules blindés de transport de troupes de type Nyala lorsque les 20 véhicules de type SISU seraient tous opérationnels. Le Comité a examiné cette question dans son précédent rapport sur la FNUOD (A/59/736/Add.4, par. 29) et a eu communication d'une étude comparative, en date du 1^{er} avril 2004, traitant des raisons pour lesquelles, sur le plan du fonctionnement et de l'entretien des véhicules, les véhicules SISU sont jugés préférables aux véhicules Nyala. Il s'agit des facteurs ci-après : a) les véhicules de type SISU sont dans l'ensemble plus stables; b) ils peuvent fonctionner dans pratiquement toutes les conditions climatiques, y compris en cas de boue et de neige; c) un véhicule de type SISU peut transporter huit militaires munis de tout leur équipement tandis qu'un véhicule de type Nyala ne peut en transporter que six; d) en cas d'explosion de mines, les véhicules de type SISU ont davantage de chances de ne pas être renversés et, au cas où ils viendraient à perdre une roue, ils peuvent continuer à se déplacer tandis qu'un véhicule de type Nyala serait immobilisé; et e) les véhicules de type SISU sont les seuls véhicules blindés qui peuvent être remis en état sur place au Moyen-Orient.

23. En ce qui concerne les quatre véhicules blindés de transport de troupes M-113, la mission a indiqué qu'elle avait initialement prévu, dans le cadre du budget de 2005/06, de faire l'acquisition de quatre véhicules blindés de transport de troupes au titre du matériel appartenant aux contingents (A/59/653, par. 10). Toutefois, durant l'exercice 2004/05, la FNUOD a entrepris des travaux d'entretien de niveau « D » de quatre véhicules blindés de transport de troupes M-113 appartenant à l'ONU, ce qui a rendu inutile l'acquisition de véhicules supplémentaires de ce type au titre du matériel appartenant aux contingents. Les véhicules M-113 devaient être remplacés par des véhicules blindés de transport de troupes de type similaire qui auraient fait partie du matériel appartenant au contingent ukrainien. Toutefois, ce contingent a été remplacé et la mission a été en mesure de répondre aux besoins immédiats en faisant appel au matériel appartenant à l'ONU. La FNUOD a par ailleurs informé le Comité que les véhicules M-113 n'avaient pas été précédemment retirés de la circulation mais nécessitaient des travaux d'entretien de niveau « D » du fait de leur vétusté. Les véhicules blindés de transport de troupes M-113 avaient été fabriqués en 1965 et expédiés à la FNUOD en 1996 par la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda.

Personnel civil

24. En ce qui concerne les traitements du personnel recruté sur le plan international, un solde inutilisé de 783 100 dollars était imputable à un taux de vacance de postes de 14 %, contre le taux de vacance de postes zéro qui avait été inscrit au budget pour l'exercice terminé au 30 juin 2005. Le Comité consultatif relève qu'à la date du 28 février 2006, 37 postes étaient pourvus, contre un effectif autorisé de 42 personnes. La FNUOD a indiqué au Comité qu'en mars 2006, les postes vacants étaient en voie d'être pourvus et que le recrutement des titulaires se poursuivait.

25. Le Comité consultatif a demandé si le nombre des fonctionnaires provisoirement affectés à la FNUOD avait des incidences sur le taux de vacance de postes. La FNUOD a précisé que tel n'était pas le cas dans la mesure où les postes vacants étaient généralement pourvus rapidement en attendant le retour du personnel provisoirement affecté. À l'heure actuelle, 19 agents du Service mobile et agents des services généraux étaient provisoirement affectés à la FNUOD dans les missions ci-après : Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan, Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). La mission a fourni des informations détaillées, qui sont récapitulées ci-après. Le Comité reviendra sur cette question dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix.

<i>Durée de l'affectation</i>	<i>Effectif du personnel provisoirement affecté à la FNUOD</i>	<i>Catégorie et classe</i>	<i>Missions fournissant le personnel provisoirement affecté à la FNUOD</i>
Plus de 16 ans	1	FS-6	MINUSIL
Plus de 8 ans	1	FS-7	MANUI
Plus de 7 ans	1	FS-6	MONUC
Plus de 6 ans	5	4 FS-5; 1 FS-4	MONUC; MINUEE; MINUL; MINUS
Plus de 5 ans	2	2 FS-6	MINUSI; MONUG
Plus de 4 ans	2	1 FS-5; 1 FS-4	MINUSTAH; MINUS
Plus de 2 ans	2	1 FS-6; 1 FS-5	MINUSTAH; Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan
Plus de 1 an	3	1 FS-6; 1 FS-5; 1 agent des services généraux (G-5)	MONUC; ONUCI; MONUG
Moins de 1 an	2	2 agents des services généraux (G-4)	MANUA; MINUL
Total	19		

26. Durant l'exercice 2004/05, les dépenses au titre du personnel temporaire (traitements et contributions du personnel) ont dépassé de 30 400 dollars (15,7 %) le montant alloué de 193 900 dollars. La FNUOD a informé le Comité consultatif que les dépenses supplémentaires étaient imputables à l'exécution du programme de modernisation et d'un certain nombre de projets non prévus au départ tels que les services d'archivage électronique et les services de répertoires actifs. Le Comité note que, pour le budget de 2006/07, un montant de 40 000 dollars est prévu pour les traitements au titre du personnel temporaire.

Voyages

27. Le montant estimatif des frais de voyage à des fins autres que la formation durant l'exercice 2006/07 se chiffre à 87 200 dollars, ce qui représente une diminution de 53 500 dollars (38 %) par rapport au budget de l'exercice antérieur. Cette diminution est imputable à l'inclusion des dépenses relatives aux voyages du personnel du Siège dans le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Transmissions

28. Pour l'exercice 2006/07, les dépenses au titre de l'achat du matériel de transmissions ont été estimées à 690 100 dollars, soit une diminution de 263 100 dollars (27,6 %) par rapport à l'exercice antérieur. Cette diminution est principalement imputable à l'achèvement escompté du programme de modernisation durant l'exercice 2005/06.

Questions diverses

29. Le Comité consultatif a été informé que la FNUOD n'avait pas établi de comité d'examen des fournisseurs locaux. Sur sa demande d'éclaircissements, le Comité a été informé par la mission que le personnel de son service d'achats comptait 4 agents du Service mobile et 12 fonctionnaires recrutés sur le plan national. Tout le personnel chargé des achats participait aux divers aspects des activités ayant trait aux fournisseurs (y compris leur enregistrement, l'établissement d'un fichier et le suivi de leur performance) et des activités liées aux appels d'offres (annonces, ouverture des offres). Du fait que les membres du comité d'examen des fournisseurs locaux demanderaient aux intéressés qu'ils passent en revue leurs propres activités, cela créerait un conflit d'intérêts. La FNUOD a également noté que le Comité des commissaires aux comptes avait recommandé dans sa lettre d'observations concernant l'exercice financier terminé le 30 juin 2005 que, s'agissant du comité d'examen des fournisseurs locaux, la FNUOD, en consultation avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Service des achats, trouve des solutions appropriées pour assurer le respect des dispositions en vigueur. Ultérieurement, le Service des achats du Siège a accepté la suggestion qui avait été faite de confier les attributions du comité d'examen des fournisseurs locaux au chef du Service des achats, la FNUOD autorisant ce dernier à passer en revue l'enregistrement et la performance des fournisseurs. En ce qui concerne les membres du comité, la FNUOD s'est référée à la section 7.8 du manuel des achats, qui prévoit que les demandeurs ou les bureaux organiques ne recommanderont pas de fournisseurs et a conclu qu'en conséquence, le personnel de ces bureaux ne devrait pas être membre d'un comité d'examen des fournisseurs locaux.

30. Le Comité consultatif note que la raison invoquée à l'encontre de la création d'un comité officiel d'examen des fournisseurs locaux était l'existence d'un conflit d'intérêts, en ce sens que le personnel chargé des achats examinerait des plaintes qui porteraient sur leurs propres décisions. Le Comité fait observer qu'en désignant le chef du Service des achats comme membre unique du comité d'examen des fournisseurs locaux, ce conflit d'intérêts demeure. En outre, le fait de désigner une seule personne comme membre unique d'un comité implique qu'on ne mette pas en place de mécanisme de contrôle visant à assurer que les questions relatives aux fournisseurs soient examinées de façon équitable et objective. Le Comité estime qu'il faudrait mettre en place un mécanisme de contrôle, éventuellement en faisant appel au titulaire du poste de juriste dont la création est proposée aux fins du processus d'examen des fournisseurs (voir plus haut, par. 14 à 16).

V. Conclusions du Comité consultatif

31. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la FNUOD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 sont indiquées au paragraphe 22 du rapport sur l'exécution du budget (A/60/628 et Corr. 1). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 82 200 dollars, ainsi que le montant de 1 901 000 dollars correspondant aux autres recettes et ajustements, soit porté au crédit des États Membres selon des modalités à déterminer par l'Assemblée générale.**

32. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la FNUOD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 sont indiquées au paragraphe 27 du projet de budget (A/60/641 et Corr.2). **Le Comité**

consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve le projet de budget soumis par le Secrétaire général.

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/60/628 et Corr.1)
- Projet de budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/641 et Corr.2)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004 et sur le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 au titre de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment (A/59/736/Add.4)
- Résolution 59/306 de l'Assemblée générale
- Rapports du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment (S/2004/499 et S/2004/948)
- Résolution 1648 (2005) du Conseil de sécurité

Annexe

Dépenses effectives de la FNUOD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses au 28 février 2006</i>
Militaires et personnel de police		
Observateurs militaires	–	–
Contingents	20 137,7	18 919,2
Police civile	–	–
Unités de police constituées	–	–
Total partiel	20 137,7	18 919,2
Personnel civil		
Personnel recruté sur le plan international	6 169,1	3 787,0
Personnel recruté sur le plan national	2 207,9	1 334,0
Volontaires des Nations Unies	–	–
Total partiel	8 377,0	5 121,0
Dépenses opérationnelles		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	40,0	189,2
Personnel fourni par des gouvernements	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–
Consultants	–	50,9
Voyages	229,6	181,7
Installations et infrastructures	5 684,2	3 434,1
Transports terrestres	3 380,5	1 552,2
Transports aériens	–	–
Transports maritimes ou fluviaux	–	–
Transmissions	1 593,6	650,4
Informatique	781,1	510,8
Services médicaux	346,8	189,1
Matériel spécial	203,6	79,9
Fournitures, services et matériel divers	747,3	433,2
Projets à effet rapide	–	–
Total partiel	13 006,7	7 271,5
Total brut	41 521,4	31 311,7
Recettes provenant des contributions du personnel	1 142,4	600,9
Total net	40 379,0	30 710,8
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–
Total	41 521,4	31 311,7